



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2025

Le cinq février deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUETHARY ; Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN et sa suppléante Mme Denise ARRIGAS, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; Mme Lydie ALTHAPE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN et son suppléant M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES et son suppléant M. Bernard AURISSET, Vice-Président de la COMMUNAUTE DU HAUT BEARN ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LEE et son suppléant M. Lucien DELGUE, Maire d'ARMENDARITS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante, Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BEGUIOS et son suppléant Jean-François BILLERACH, Maire de BERENX ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'ARESSY ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY et son suppléant M. Michel LUCANTE, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN et son suppléant M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUYS EN BEARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 et son suppléant M. Marc SAINT-ESTEVE, Conseiller Départemental de NIVE-ADOUR ; M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Laurent BERGEROU à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL
M. Jean-Louis FOURNIER à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU
M. Didier IRIGOIN à Mme Lydie ALTHAPE
M. Jean-Christophe RHAUT à M. Pascal MORA
M. Laurent TARIOL à M. Alexandre BORDES
M. Marc CANTON à M. Pascal MORA
M. Jean-Yves COURREGES à M. Jean-Pierre LANNES
M. Laurent INCHAUSPE à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme VAYSSIER, Responsable du Service Intercommunal Administratif ; Mme GASTELLU, Responsable du Service Intercommunal du Numérique ; M. LAGUEYTE, Responsable du Service Intercommunal Patrimoine et Architecture ; M. DORKEL, Responsable du Service Intercommunal Territoires et Urbanisme ; M. BRUSQUE, Responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Louis CALDERONI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget primitif 2025

Le projet de budget est bien sûr établi sur la base des tarifs arrêtés lors de la précédente réunion du Comité Syndical, lequel a fixé leur augmentation à 3,2 % pour l'ensemble des Services.

Le budget primitif est naturellement dans le prolongement de la présentation faite lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), mais le déficit prévisionnel se voit légèrement aggravé. Les éléments d'explications les plus notables sont :

- le report des actions liées à la cybersécurité, prévues initialement en dépense 2024. Les négociations étant en cours, le montant inscrit est de 85 000 €, qui est le montant de l'offre la plus élevée reçue, mais on peut espérer avoir une dépense moindre.
- La régularisation concernant des coûts de fonctionnement de la Maison des Communes. L'Agence supporte depuis 2010, par convention, 39,25% des charges de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité, chauffage, nettoyage...). Cette convention devait être réactualisée après la réalisation de l'extension, occupée depuis l'été 2022 dont le solde est fixé après établissement du compte général et définitif. Celui-ci ayant été établi en 2024, il a pu être réglé le premier acompte de 747 000 € en fin d'année et il reste à parfaire la convention fixant la nouvelle répartition des surfaces affectées entre le Centre de Gestion et l'Agence. Les premières discussions font apparaître que cette répartition serait portée à hauteur de 45%, le budget prévoit donc une régularisation correspondante sur les années 2022-2023-2024 de l'ordre de 15 000 €.
- Dans le même ordre, l'Agence participe à des charges de personnel employé par le Centre de Gestion et mis en commun sur la Maison des Communes (accueil, gestion du bâtiment...). Un agent a été employé en 2023 et 2024 par le Centre de Gestion, sans que celui-ci ne le facture à l'Agence. Il est donc prévu une régularisation de cette situation, pour un montant de 23 000 €. On notera qu'il s'agit là pour partie d'une dépense prévue en 2024 et reportée en 2025.
- L'augmentation de diverses charges de fonctionnement (Comité départemental d'Action Sociale, restauration collective, assurances...)
- Des restes à réaliser de 36 999 €, dépenses d'investissement initialement prévues pour être soldées en 2024 et qui ont fait l'objet de report sur 2025.
- A l'inverse de l'aggravation de dépenses, une économie sur la masse salariale d'environ 100 000 €, liée à des départs d'agents actés depuis le dernier Comité Syndical et qu'il n'est pas prévu de remplacer. D'autres économies ont été recherchées sur l'ensemble des lignes budgétaires de l'Agence, mais sans pouvoir totalement rattraper les augmentations précédemment évoquées.

Le budget primitif pour l'année 2025 est établi ainsi :

Concernant le **Service Intercommunal Administratif**, la section de fonctionnement présenterait un déficit d'environ 75 000 € et la section d'investissement serait déficitaire de 13 000 €.

Le budget du **Service Intercommunal du Numérique** présenterait un déficit de la section de fonctionnement d'environ 50 000 € et un léger excédent de la section d'investissement de l'ordre de 3 900 €. Ce déficit de fonctionnement est dû en grande partie aux moyens à mobiliser sur l'assistance aux logiciels métiers pour la montée en compétence des agents nouvellement recrutés.

Concernant le **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture**, le budget de fonctionnement apparaît déficitaire de 118 000 €. Ce montant est lié d'une part aux incertitudes actuelles sur les subventions attribuées aux collectivités et à l'engagement à faire de ces dernières, et d'autre part au développement de nouvelles missions comme la gestion du patrimoine au travers de GAO ou du décret tertiaire. Le budget d'investissement serait déficitaire de 98 000 € lié à des véhicules et au renouvellement du parc informatique.

Le budget du **Service Intercommunal Territoires et Urbanisme** serait déficitaire en fonctionnement de 10 300 € et de 24 000 € en investissement.

Le budget du **Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement** présente un déficit de fonctionnement de l'ordre de 106 000 €, là aussi dû aux incertitudes actuelles sur les subventions attribuées aux collectivités et plus localement à l'arrêt des subventions du Conseil Départemental dans certains domaines. La section d'investissement présenterait un excédent d'environ 6 000 €.

Le montant élevé du déficit annoncé sur les services peut légitimement interroger. On peut à ce stade avoir quelques premières observations :

- Ce budget comporte des dépenses conjoncturelles importantes (actions cybersécurité, logiciel d'activités, régularisation de coûts de fonctionnement...) qui ne sont pas destinées à se reproduire au-delà de l'année.
- Le contexte national et local conduit à retarder des prises de décisions chez nos adhérents, dont on ne peut encore mesurer toutes les conséquences. De ce point de vue, l'évolution engagée vers le développement de nouvelles missions est non seulement pertinente mais absolument nécessaire, permettant d'engager le prochain mandat sur des bases solides.

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT PAR POSTE ANALYTIQUE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CI Charges Indirectes	SIA SI Administratif	SIN SI du Numérique	SIPA SI Patrimoine et Architecture	SITU SI Territoires et Urbanisme	SIVRA SI Voirie Réseaux Aménagement	TOTAL
011 - Charges à caractère général	425 652,89	100 520,00	38 750,00	263 056,00	57 150,00	92 330,00	977 458,89
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	89 287,78	2 520,00	1 650,00	27 306,00	7 820,00	14 000,00	142 583,78
61 - SERVICES EXTERIEURS	198 470,00	92 700,00	32 550,00	208 650,00	39 410,00	60 430,00	632 210,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	137 895,11	5 300,00	4 550,00	26 500,00	9 660,00	17 900,00	201 805,11
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS /				600,00	260,00		860,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	602 699,90	904 084,00	480 664,00	1 750 632,00	903 780,00	950 173,00	5 592 032,90
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS /	15 134,00	23 792,00	15 943,00	53 861,00	29 216,00	27 320,00	165 286,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	587 565,90	880 292,00	464 721,00	1 696 771,00	874 564,00	922 853,00	5 426 766,90
65 - Autres charges de gestion courante	60 056,65	530,00	14 700,00	68 500,00	17 075,00	8 000,00	168 861,65
67 - Charges spécifiques	12 000,00	500,00					12 500,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	98 800,52	13 628,20	24 659,89	87 963,83	25 610,97	51 009,55	301 672,96
Total dépenses de fonctionnement	1 199 209,96	1 019 262,20	558 773,89	2 170 151,83	1 003 615,97	1 101 512,55	7 052 526,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CI Charges Indirectes	SIA SI Administratif	SIN SI du Numérique	SIPA SI Patrimoine et Architecture	SITU SI Territoires et Urbanisme	SIVRA SI Voirie Réseaux Aménagement	TOTAL
70 - Produits des services, domaine et ventes exceptionnelles		1 143 329,00	626 610,00	2 396 300,00	1 165 026,00	1 218 000,00	6 549 265,00
74 - Dotations et participations					36 000,00		36 000,00
75 - Autres produits de gestion courante			546,00				546,00
77 - Produits spécifiques	39,83	71,60	198,00				309,43
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 095,42	37,59	9 569,63	22 757,77	10 411,26	1 119,64	55 991,31
013 - Atténuations de charges		2 000,00		47 765,00			49 765,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 178 422,57						2 178 422,57
Total recettes de fonctionnement	2 190 557,82	1 145 438,19	636 923,63	2 466 822,77	1 211 437,26	1 219 119,64	8 870 299,31

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	991 347,86	126 175,99	78 149,74	296 670,94	207 821,29	117 607,09	1 817 772,91
--------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT PAR POSTE ANALYTIQUE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CI Charges Indirectes	SIA SI Administratif	SIN SI du Numérique	SIPA SI Patrimoine et Architecture	SITU SI Territoires et Urbanisme	SIVRA SI Voirie Réseaux Aménagement	TOTAL
Total des dépenses réelles hors op.	70 195,00						70 195,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	70 195,00						70 195,00
204 - Subventions d'équipement versées							
Total des dépenses des op. d'invest.	85 000,00	14 000,00	7 500,00	112 000,00	29 000,00	14 000,00	261 500,00
11 - Equipement informatique	51 000,00	10 000,00	6 000,00	56 500,00	7 000,00	9 500,00	140 000,00
12 - Véhicules				45 000,00	20 000,00		65 000,00
13 - Mobilier et Matériel	4 000,00	4 000,00	1 500,00	10 500,00	2 000,00	4 500,00	26 500,00
18 - Sécurité système d'information	30 000,00						30 000,00
Total des dépenses des op. d'ordre	1 052 964,83	71,60	198,00				1 053 234,43
Total dépenses d'investissement	1 208 159,83	14 071,60	7 698,00	112 000,00	29 000,00	14 000,00	1 384 929,43

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CI Charges Indirectes	SIA SI Administratif	SIN SI du Numérique	SIPA SI Patrimoine et Architecture	SITU SI Territoires et Urbanisme	SIVRA SI Voirie Réseaux Aménagement	TOTAL
Total des recettes réelles hors op.	156 220,04	3 547,35	5 514,35	8 650,52	5 358,10	1 154,21	179 444,57
001 - Excédent d'investissement reporté	150 956,69						150 956,69
024 - Produits des cessions d'immobilisatio	4 263,35	3 547,35	5 514,35	6 150,52	5 358,10	1 154,21	25 987,88
10 - Dotations, fonds divers et réserves				2 500,00			2 500,00
Total des recettes des op. d'invest.	1 129 831,06	9 666,46	14 127,18	64 717,98	15 651,58	34 129,81	1 268 124,07
Total recettes des op. d'ordre	1 285 051,10	13 213,81	19 641,53	73 369,50	21 009,68	35 284,02	1 447 568,64
SOLDE D'INVESTISSEMENT	76 891,27	-87,79	11 943,53	-38 631,50	-7 990,32	21 284,02	62 639,21

Par ailleurs, il est rappelé que le Comité syndical peut autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité syndical lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de l'Agence, il serait pertinent que le Président soit autorisé à procéder à de tels virements.


Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré :

- Adopte le budget 2025 ;
- Précise que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.
- Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 11 février 2025

Le Président,



Pascal MORA
Maire de GELOS